

Vous souhaitez

PARTICIPER À UNE FORMATION ?



Vos démarches

L'inscription

Vous pouvez vous préinscrire :

- par téléphone (**CESAM - 02 31 53 25 20**),
- par mail (cesam@cm-caen.fr)
- sur notre site internet (<http://tic.cma14.fr>).

Toute inscription ne devient définitive qu'à réception par le CESAM de votre bulletin d'inscription **accompagné de votre règlement** à savoir :

- **Pour les stages techniques** (esthétique, coiffure, fleuristerie et alimentation), un chèque de caution correspondant au coût réel de l'action et un autre chèque correspondant au montant de votre participation financière.
- **Pour les stages transversaux** (internet, informatique, bureautique, informatique de gestion, commercialisation, ressources humaines, gestion comptabilité), un chèque correspondant au montant de votre participation financière.

Dès que le stage est confirmé, nous vous adressons une convocation ainsi que la liste éventuelle du matériel à apporter.

Le financement

1. Pour les artisans, les conjoints collaborateurs et les auto-entrepreneurs inscrits au Répertoire des Métiers

- **Pour les stages transversaux** (Internet, informatique bureautique, informatique de gestion, commercialisation, ressources humaines, gestion comptabilité), le financement est assuré par le Conseil de la formation. Les démarches sont réalisées directement par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Line CHAUVIN au 02 31 53 25 12.

- **Pour les stages de techniques professionnelles** (esthétique, coiffure, fleuristerie et alimentation), vous pouvez bénéficier d'un financement par le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA) selon les conditions de prise en charge en vigueur. Nous vous accompagnons dans la réalisation des démarches nécessaires.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Vincent GREGOIRE au 02 31 53 25 95

Selon la réglementation en vigueur, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour votre formation.

2. Pour les salariés

Les formations proposées par la Chambre de métiers et de l'artisanat du Calvados peuvent être suivies par vos salariés dans le cadre du plan de formation de l'entreprise ou du Droit Individuel à la Formation (DIF).

Le financement de la formation est assuré par l'OPCA ou le FAF (voir liste en dernière page) auprès duquel vous versez votre contribution au titre du financement de la formation professionnelle continue. Contactez votre OPCA pour connaître ses critères de prise en charge et ses procédures (délai, plafond d'heures). Les formations peuvent être également suivies dans le cadre du Congé Individuel de Formation (CIF). Le financement est assuré par le FONGECIF. Contactez-le pour connaître les conditions et les modalités du financement. N'hésitez pas à vous renseigner, les conseillers de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados sont à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.

Pour plus de renseignements,

contacter le CESAM au 02 31 53 25 20

**BULLETIN
À RENVoyer À...**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados - CESAM - Formation continue BP 5059 - 14077 CAEN Cedex 5
mail : cesam@cm-caen.fr

ENTREPRISE

Raison sociale : N° SIRET :

Nom - Prénom (chef d'entreprise) :

Adresse : Code postal : Ville :

Courriel : Tél. : Fax :

Etes-vous adhérent GESTELIA ? oui - non

PARTICIPANT(S)

Nom - Prénom du (des) stagiaires	Nom de naissance	Date de naissance	Statut ⁽¹⁾	Intitulé du stage ⁽²⁾	Du ou des (dates)	Coût d'inscription

(1) CE : chef d'entreprise - CNS : conjoint non salarié - S : salarié - AF : auxiliaire familial - AE : auto-entrepreneur.

(2) Merci d'utiliser une ligne par stage.

(3) Si vous effectuez plusieurs stages, merci d'établir un chèque par stage.

Montant total ⁽³⁾ €